

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la séance du Conseil municipal Lundi 25 mai 2020 à 19 heures

Présidence : Marinette BOREL, *Doyenne des membres*, jusqu'à l'élection du Maire, puis Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Xavier MORGAT

Présents : Sabine ADRIEN, Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Delphine Marie CUAZ, Corinne DIASPARA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : /

Absents excusés : /

Absents : /

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mai 2020

Heure de la séance : 19 heures

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 19

La séance est ouverte à 19h02, en présence du public devant les fenêtres de la Mairie (retransmission audio).

Désignation du secrétaire de séance

Xavier MORGAT, cadet des membres, est désigné secrétaire de séance

Désignation de la Présidence de séance jusqu'à l'élection du Maire

Marinette BOREL, doyenne des membres, est désignée Présidente de séance jusqu'à l'élection du Maire

1. Election du Maire

Délibération n°2020-06

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire, qui se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Zamora Nathalie et Mme Villemin Laurence.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19

- bulletins blancs ou nuls : 3

- suffrages exprimés : 16

- majorité absolue : 10

M. CORNILLAC Christian a obtenu 16 (seize) voix.

M. CORNILLAC Christian ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Christian CORNILLAC assure la Présidence de la séance.

2. **Création des postes d'adjoints**

Délibération n°2020-07

- Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'adjoints.

3. **Nomination des adjoints**

Délibération n°2020-08

Le Maire a constaté qu'une liste d'adjoint avait été déposée, conduite par M. Laurent Donzet. Le Maire laisse le temps de réflexion nécessaire pour le dépôt d'une liste supplémentaire. Aucune autre liste n'est déposée. L'appel de candidature est clos.

Il est procédé au vote.

Chaque Conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 10

La liste de M. Laurent DONZET a obtenu 16 (seize) voix.

La liste de M. Laurent DONZET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- 1^{er} adjoint : Laurent DONZET
- 2^{ème} adjoint : Martine FERIAUD
- 3^{ème} adjoint : Jean-Louis PASCAL
- 4^{ème} adjoint : Laurence VILLEMIN
- 5^{ème} adjoint : Guy BERENGER

4. **Charte de l'élu local**

Délibération n°2020-09

Le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir écouté la lecture, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Charte de l'élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Secrétaire de séance,
Xavier MORGAT

